



Commune de Massongy

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 AVRIL 2024

Séance du jeudi 18 avril 2024 à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MASSONGY, convoqué le 14 mars 2024 en session ordinaire et tenue en mairie sous la présidence de Madame Sandrine DETURCHE, Maire.

Présents : Sandrine DETURCHE, Lionel DUJOUX, Julie ROULLARD-NOUGARET, Céline DETURCHE, Hakim GHEMMOUR, Ana Maria MARTIN GRILLET, Thierry ROULLARD, Joël DEMIERRE, Muriel ARTIQUE.

Absents : Johann MATHIEU, Martine DONNA, Marie-Bernadette BASTARD MADER, Christelle PORTIER, Christelle BOUDAMOUZ, Claudia SIEBECKER.

Martine DONNA a donné procuration à Sandrine DETURCHE
Marie-Bernadette BASTARD MADER a donné procuration à Céline DETURCHE
Christelle PORTIER a donné procuration à Muriel ARTIQUE
Christelle BOUDAMOUZ a donné procuration à Julie ROULLARD-NOUGARET

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de présents : 9
Nombre de Votants : 13 (dont 4 procurations)

Secrétaire de séance : Lionel DUJOUX

I - Désignation d'un secrétaire de séance

Les conseillers municipaux présents, formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la désignation, en début de séance, du secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des collectivités Territoriales.

Lionel DUJOUX est désigné Secrétaire de Séance

II – Installation d'un nouveau conseil municipal suite à la démission de Jean-Claude CONSTANTIN

Madame le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que Monsieur Jean-Claude CONSTANTIN a annoncé sa démission de son poste de conseiller municipal à compter du 09 avril 2024.

Conformément à l'article L 2121-4 du code général des collectivités territoriales, cette démission est définitive et Monsieur le préfet de Haute-Savoie en a été informé.

Considérant l'article L 270 du code électoral qui stipule que « Le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit »,

Compte tenu des démissions successives de Madame Céline OHANNESSIAN en date du 18 avril 2024, et de Monsieur Frédéric CANOVAS en date du 18 avril 2024.

Madame Claudia SIEBECKER est installée en qualité de conseillère municipale.

III – Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 28 mars 2024

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité

IV – Décisions prises par le maire en vertu des délégations données par le conseil municipal

Décisions prises en application des articles L2122-22 et L 2122-23 du CCGT, selon les délibérations du 11 juin et 09 septembre 2020 portant délégation du Conseil Municipal au Maire. Selon ces mêmes articles, la loi impose de donner communication des décisions prises par Madame le Maire depuis la précédente séance.

N°	Date	Objet																														
2024-14	22/03/2024	Décision portant sur l'ouverture d'une ligne trésorerie d'un montant de 100 000 euros auprès de l'Etablissement bancaire Crédit Agricole des Savoie.																														
2024-15	03/04/2024	<p>Demande de subventions au titre du CDAS 2024 et CAF74 - pour l'aménagement du Rez de Chaussée de la maison des sœurs en vue de l'installation du centre de loisirs et l'accueil périscolaire</p> <p><u>Plan de financement :</u></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Coût du projet</th> <th colspan="3">Recettes prévisionnelles</th> </tr> <tr> <th>Nature des dépenses</th> <th>Montant HT En euros</th> <th>Nature des recettes</th> <th>Taux</th> <th>Montant En euros</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Coût des travaux</td> <td>69'157.16</td> <td>CDAS 2024 Montant total sollicité</td> <td>25.29-%</td> <td>22'000.00</td> </tr> <tr> <td>Achat de mobilier</td> <td>16'469.62</td> <td>Aide à l'investissement CAF 74 - Montant total sollicité</td> <td>47.13-%</td> <td>41'000.00</td> </tr> <tr> <td>Dépenses imprévues</td> <td>1'373.22</td> <td>Autofinancement de la commune</td> <td>27.59-%</td> <td>24'000.00</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>87'000.00</td> <td>TOTAL</td> <td>100-%</td> <td>87'000.00</td> </tr> </tbody> </table>	Coût du projet		Recettes prévisionnelles			Nature des dépenses	Montant HT En euros	Nature des recettes	Taux	Montant En euros	Coût des travaux	69'157.16	CDAS 2024 Montant total sollicité	25.29-%	22'000.00	Achat de mobilier	16'469.62	Aide à l'investissement CAF 74 - Montant total sollicité	47.13-%	41'000.00	Dépenses imprévues	1'373.22	Autofinancement de la commune	27.59-%	24'000.00	TOTAL	87'000.00	TOTAL	100-%	87'000.00
Coût du projet		Recettes prévisionnelles																														
Nature des dépenses	Montant HT En euros	Nature des recettes	Taux	Montant En euros																												
Coût des travaux	69'157.16	CDAS 2024 Montant total sollicité	25.29-%	22'000.00																												
Achat de mobilier	16'469.62	Aide à l'investissement CAF 74 - Montant total sollicité	47.13-%	41'000.00																												
Dépenses imprévues	1'373.22	Autofinancement de la commune	27.59-%	24'000.00																												
TOTAL	87'000.00	TOTAL	100-%	87'000.00																												
2024-16	12/03/2024	Devis d'un montant de 33 980.00 euros TTC pour la mission de suivi de travaux pour l'aménagement et la sécurisation route de Ballaison avec Canel Ingenierie infrastructure C2i																														

Le Conseil Municipal,

➤ **PREND ACTE** des décisions prises par Madame le Maire.

V – Délibérations

Marchés publics

- **Délibération n° 2024-13 : Marché de Travaux portant sur l'aménagement et la sécurisation de la route de Ballaison (RD 225) sur le territoire de la commune de Massongy Attribution du marché**

Vu le code de la commande publique

Vu la délibération DEL-2023-25 en date du 25 mai 2023 portant sur les travaux d'aménagement et de sécurisation de la route de Ballaison RD 225 sur la commune de Massongy – Convention constitutive de groupement de commande entre Thonon-Agglomération et la Commune de Massongy,

Vu la délibération de Thonon – Agglomération en date du 25 avril 2023 Portant sur le Marché de travaux pour l'aménagement et la sécurisation de la route de Ballaison à Massongy – Constitution d'un groupement de commande,

Considérant la consultation en procédure adaptée publiée le 30 janvier 2024 sur la plateforme MP74 ainsi que la date de remise des offres fixée le 06/03/2024 à 17h00

Vu le procès-verbal de la commission de groupement du 5 avril 2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

- **D'AUTORISER** Madame le maire à signer les marchés publics suivants :

Lot 1 : terrassement / VRD

Attribution à l'entreprise COLAS, Etablissement THONON-LES-BAINS, situé Z.I. 43, rue des Entreprises – CS 70249 – 74 550 PERRIGNIER, Numéro de SIRET 329 338 883 04528 pour un montant total de 1 202 380.38 euros HT

- Commune de Massongy : 1 012 163.30 HT
- Thonon Agglomération : 190 217.08 HT

Lot 2 : Revêtements / Signalisation

Attribution à l'entreprise EUROVIA ALPES SAS, 80 route des Ecoles – Brassily – 74 330 POISY, numéro de SIRET 433 888 674 000 44 pour un montant total de 499 817.10 euros HT

- Commune de Massongy : 430 627.80 euros HT,
- Thonon agglomération : 69 189.30 euros HT

Finances

- **Délibération n° 2024-14 : Modification du montant des indemnités du maire et des adjoints**

Madame le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de quatre adjoints.

Vu la délibération N°2020-021 du 23 mai 2020 portant sur la fixation du nombre d'adjoints,

Vu la délibération N°2021-67 du 2 décembre 2021 portant désignation d'un conseiller municipal délégué et modification du montant des indemnités du maire et des adjoints,

Vu la délibération DEL-2023-36 du 14 septembre 2023 fixant à 3 le nombres d'adjoints,

Considérant la lettre de Madame Christelle BOUDAMOUZ renonçant à ses délégations à compter du 31 mars 2024,

Considérant qu'il convient de redéfinir le montant de l'enveloppe des indemnités de fonction et de fixer les taux pour le Maire, les adjoints comme ci-dessous

	Taux définis par la loi	Montants de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (1027)	Montant en euros de l'enveloppe	Taux proposés	Montants en euros
Maire	51.60%	4 110.52	2121.03	51.60%	2121.03
1 ^{er} adjoint	19.80%	4 110.52	813.88	19.80%	813.88
2 ^{ème} adjoint	19.80%	4 110.52	813.88	19.80%	813.88
3 ^{ème} adjoint	19.80%	4 110.52	813.88	19.80%	813.88
Total			4 562.67	111.00%	4 562.67

Monsieur Thierry ROULLARD indique qu'un effort aurait pu être fait de ne pas partager la part du conseiller délégué et de la redistribuer au C.C.A.S. ou associations.

Monsieur Lionel DUJOUX répond que les différentes délégations sont absorbées par les adjoints en place et madame le Maire.

Madame le Maire ajoute que le poste d'adjoint aux travaux n'étant pas pourvu, l'indemnité afférente profite déjà au budget communal.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide avec 11 voix pour et 2 absentions (Monsieur Thierry ROULLARD et Madame Ana Maria MARTIN GRILLET)

- D'accepter les indemnités fixées dans le tableau ci-dessus à compter du 1^{er} mai 2024

VI – Questions Diverses

● Fresque murale

Madame le Maire indique s'être habituée visuellement à la tour et n'accroche pas avec la touche artistique de l'artiste, trop urbain. Elle propose que la somme dédiée au projet serve plutôt à végétaliser les lieux en plantant des arbres.

Un tour de table est fait pour demander l'avis de chacun :

Madame Muriel ARTIQUE ne souhaite pas de fresque et rejoint Madame le Maire pour une végétalisation.

Monsieur Hakim GHEMMOUR se range au même avis.

Monsieur Joël DEMIERRE ne souhaite pas de fresque.

Madame Julie ROULLARD-NOUGARET propose de faire peindre la devise de la république mais sans dessin

Madame Céline DETURCHE est d'accord pour le triptyque mais doute sur la végétalisation.

Monsieur Lionel DUJOUX est d'accord pour la fresque.

Monsieur Thierry ROULLARD est sans avis, il précise qu'il était contre ce bâtiment.

Madame Ana Maria MARTIN-GRILLET est également sans avis pour la fresque et demande de la réflexion pour la végétalisation.

- **Adressage**

Monsieur Thierry ROULLARD demande si les riverains seront associés à la démarche. Monsieur Lionel DUJOUX répond qu'une commission pourrait être créée au sein du conseil et que les riverains seraient consultés pour nommer les voiries publiques. Monsieur Thierry ROULLARD indique également ne pas être d'accord pour dépenser de l'argent pour passer au système métrique.

Fin de séance à 20h43

Le secrétaire de séance
Lionel DUJOUX



Le Maire,
Sandrine DETURCHE

